

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA SOMME**

-----

**ARRONDISSEMENT DE PERONNE****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----

DATE :

. de la convocation : 17.06.2025

. d'affichage : 17.06.2025

N° de la délibération : 2025-61NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 38

. votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BELLARD Joël, BOITEL Francis, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM.DEGENNE Laurent, DELVILLE Jean-Pierre, DEMULE Frédéric, DUCAMPS Thomas, FORMAN Nicolas, JOLY Vincent, LEFEBVRE Eric, LEGRAND Eric, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, ORIER Francis, Mmes POLIN Justine, RAGUENEAU Françoise, MM. RICHARD Jean-Edouard, SALOME André, SLOSARCZYK Eric, SLOSARCZYK Florian, Mmes TOTET Fanny, VASSEUR Julie, M. WISSOCQ Jean-Marc, Mme ZURICH Christine.

M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.

M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. LEGRAND avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. HAY Francis.

Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. RICHARD avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.

Mme ZURICH Christine était représentée par M. COMBAULT Pascal, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

-----

OBJET :

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 20 MARS 2025**

Monsieur le Président invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 mars 2025.

Le procès-verbal n'appelle aucune observation.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 mars 2025, ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing as a series of connected, somewhat horizontal strokes.